



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 74849

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le secrétaire d'Etat au tourisme sur le programme d'amélioration des conditions de vies et de travail des salariés saisonniers du tourisme. Il souhaiterait avoir quelques précisions supplémentaires quant à la réponse à la question écrite n° 71288 parue au Journal officiel du 18 février 2002. Il lui demande si le chargé de mission interministériel, nommé à compter du 1er janvier 2002, a établi le bilan des opérations réalisées ou en cours dans le cadre du plan de mise en place de 6 000 logements, et en ce cas, s'il pourrait dans sa réponse, en préciser les principaux engagements.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'action engagée depuis plus de quatre ans pour améliorer les conditions de vie et de travail des saisonniers du tourisme, une chargée de mission interministérielle a été nommée en janvier dernier, pour une durée de deux ans. Conformément aux termes de sa lettre de mission, elle a procédé à la mise en place d'un groupe d'appui national associant les professionnels, les partenaires sociaux, les services de l'Etat, les partenaires institutionnels et les élus. Ce groupe a une fonction d'expertise et de proposition. Elle a, par ailleurs, procédé à un premier recensement des projets engagés dans les onze départements pilotes (Charente-Maritime, Côtes d'Armor, Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Loire-Atlantique, Pyrénées-Orientales, Morbihan, Hérault). Ce premier bilan permet d'établir le constat suivant : il se déploie dans ces départements de nombreuses initiatives qui mobilisent une grande diversité d'acteurs regroupés au sein des commissions de concertation départementales mises en place à l'instigation des préfets pour évaluer les besoins, cerner les difficultés, expertiser les projets. Les retombées concrètes de la démarche engagée sont déjà quantitativement importantes via la mobilisation des résidences universitaires et des foyers de jeunes travailleurs, les OPAH expérimentales, le rachat et la rénovation d'hôtels, etc... mais encore difficilement chiffrables car la plupart des départements en sont encore au stade du nécessaire diagnostic préalable, tant au plan des réalisations que des besoins. Quant aux projets en cours, qu'il s'agisse de construction, de réhabilitation, de montage administratif ou financier, de création de sociétés d'économie mixte dédiées, d'accords, d'échanges de coopération..., ils devraient se traduire, dès cette année, par la mise à disposition de plus de 1 000 logements nouveaux pour les saisonniers. Une dynamique réelle est donc à l'oeuvre autour de cette question du logement qui apparaît comme la première préoccupation pour la majorité des travailleurs saisonniers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74849

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1766

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2436